

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 57 (1995)
Heft: 11

Rubrik: SVLT ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assemblée des délégués à Lucerne

L'ASETA prend le pouls de sa base

«C'est le haut degré d'organisation de l'agriculture qui a empêché de supprimer les ristournes douanières de carburant à l'agriculture et à la sylviculture» ainsi s'exprime un représentant qui vient de passer du bâtiment à la vente de machines agricoles. L'ASETA confirme son mandat en s'engageant toujours plus au service de ses membres. Dans ce sens, les besoins futurs de l'Association qui ne cessent d'être soumis à l'évolution rapide des conditions-cadres, seront redéfinis clairement par un groupe de travail. Les délégués, réunis pour la première fois sous la conduite du nouveau président central Max Binder, ont soutenu les efforts de l'Association qui s'oppose fermement à certaines applications de l'ordonnance de la TVA en défaveur des agriculteurs.

Dans son discours de bienvenue, Max Binder relève qu'au cours des 40 dernières années, la production s'est accrue de 70% même si pendant la même période la main d'œuvre agricole a régressé de plus de 60%. Ainsi du point de vue des revenus, l'agriculture ne peut pas soutenir la cadence: cette situation inconfortable menace de plus en plus les familles paysannes et remet

parfois en cause leur existence. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que le nombre des élèves baisse de façon inquiétante dans les écoles d'agriculture et cela bien que la formation professionnelle de base et la formation permanente n'aient jamais été aussi nécessaires que maintenant. Il ajoute que les changements intervenus dans la politique agraire n'ont pas per-

mis de compenser les prix bas de production par les paiements directs. En considérant le recul des revenus de 30% enregistré depuis 1991, la paysannerie et ses organisations doivent impérativement faire valoir leurs exigences pour l'an prochain. La perte de 300 millions suite à la baisse du prix du lait doit être compensée selon l'art. 31 a). «L'engagement total de l'ASETA à divers niveaux a eu pour heureuse issue de maintenir le versement des ristournes douanières de carburant aux agriculteurs». C'est par cette nouvelle encourageante que le président central achève son discours de bienvenue.

Les affaires courantes de l'Association

L'ordre du jour de la séance se déroule sans heurt. Le directeur W. Bühler relève avec satisfaction que l'Association présente une situation financière saine. La dette hypothécaire du nouveau siège de l'ASETA a pu déjà être amortie de moitié en 5 ans. L'augmentation de la cotisation a lieu en deux phases et s'élève maintenant à Fr. 27.- par membre, comme décidé lors de l'AD de l'an dernier. Cela permet à l'Association centrale de mieux cerner les coûts engendrés par l'impression et l'envoi de Technique Agricole. W. Bühler précise que priorité sera accordée dans les sections et au secrétariat



La clémence du temps aidant, une bonne ambiance règne à l'apéro près du Monument au Lion. La section organisatrice, l'Association lucernoise pour l'équipement technique de l'agriculture n'a épargné aucun effort afin d'accueillir les délégués venus de toute la Suisse. Le président du Conseil d'Etat Ueli Fessler adresse ses vœux de bienvenue à l'assemblée. La ville de Lucerne est représentée par son président, Guerino Riva.

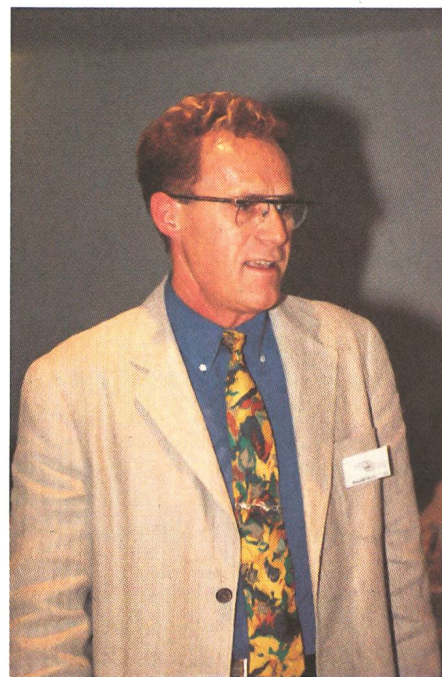
Prévention des accidents

Les risques d'accident en agriculture sont supérieurs à la moyenne. Pour 1000 travailleurs employés dans ce secteur à temps complet, on compte 225 accidents. Seuls le bâtiment et le secteur forestier dépassent ce chiffre, soit 295 accidents pour le premier secteur et 400 pour le second. Le président central lance un appel aux sections pour qu'elles attirent l'attention des membres sur toutes manifestations relatives à la prévention des accidents et à la sécurité. L'excellente collaboration entre l'ASETA et le Service pour la prévention des accidents en agriculture SPAA souligne cet engagement.



Les séances du Comité central et de l'assemblée des délégués ont eu lieu pour la première fois sous la conduite du conseiller national Max Binder que nous félicitons à l'occasion de sa réélection au Conseil National.

(Photos: U. Zweifel)



Dans sa séance, le Comité central a élu l'argovien Moritz Blunsch au Comité directeur. Président de la commission de surveillance des deux centres de formation de Riniken et Grange-Verney, il sera le porte-parole des activités de l'ASETA, en particulier dans le secteur formation. Au sein du comité directeur, il succède à Karl Schäfer, qui a représenté le nord-ouest du pays.

central aux campagnes de recrutement de membres. C'est aussi dans ce sens que se profileront la plupart des activités et prestations de service de l'Association qui finalement profitent à l'ensemble de l'agriculture.

- **Eugen Kramer**, membre de la Commission technique 3 et directeur de la section zurichoise de technique agricole et protection des accidents
- **Joseph Meyer**, membre du comité de la section genevoise
- **Ueli Niklaus**, président de la section thurgovienne

- **Francis Stritt**, président de la section fribourgeoise
- En guise de participants avec voix consultative, les collaborateurs du secrétariat central feront aussi partie de ce groupe, de même qu'un expert externe, encore à nommer.

Groupe de travail «Perspectives d'avenir»

Comme l'on s'y attendait, l'enquête menée auprès des comités des sections de l'ASETA a montré des points de vue très divers sur les tâches futures de l'ASETA et le profil de son périodique. De par sa compétence, le Comité directeur a demandé au Comité central de nommer un groupe de travail afin d'analyser les résultats de ce sondage et d'en présenter une évaluation au Comité directeur. Les devoirs des participants à ce groupe sont bien entendu de «prendre le pouls de la base» afin de garder un contact étroit avec les membres.

Ce groupe de travail se compose de:

- **Max Binder**, président central (présidence)
- **Werner Bühler**, directeur et représentant du secrétariat central
- **Peter Gerber**, gérant de la section bernoise



Un spectacle réussi: les enfants de l'école de Blatten s'égayent en chansons (le gérant Alois Buchholzer a fait ses classes dans la même école).

TVA: la difficulté d'un recours

Au début, il était clair que l'agriculture serait exemptée de TVA. Toutefois, au travers de la vente de produits agricoles et d'un impôt préalable, elle est soumise à une sorte de «taxe occulte». Le secteur des entrepreneurs agricoles est – contre toutes attentes – très touché par les effets de la TVA. Explications, négociations, analyses, services d'informations ... la TVA, dévoreuse de temps, a accablé le secrétariat central d'une foule de travaux administratifs. L'un des points litigieux pour les entrepreneurs agricoles est le taux uniforme de 6,5% qu'ils doivent appliquer si travaux et livraisons de matériel (semis, engrais) sont effectués en même temps. Nos colonnes ont fait largement écho de ces mesures. Malgré d'âpres négociations menées avec l'Administration fédérale des contributions, ce point litigieux n'est toujours pas résolu. Ainsi l'ASETA participera aux frais d'un recours afin de lever le voile sur cette situation inexplicable et n'hésitera pas non plus à prendre position dans la mise en consultation qui précède l'entrée en vigueur de la loi sur la TVA.

Conclusions

Les travaux de l'Association sont influencés positivement par la constance du personnel travaillant au secrétariat central. Le président central remercie chacun pour son engagement, à tous les échelons. Il félicite en particulier Hans-Ueli Fehlmann, moniteur de cours depuis de 30 ans au service de l'ASETA. La prochaine assemblée des délégués aura lieu dans une année à Yverdon, organisée par l'Association vaudoise de l'équipement technique dans l'agriculture. Zw.

Membres d'honneur

L'une des tâches agréables de chaque assemblée des délégués est la nomination de membres d'honneur de l'ASETA qui se sont engagés durant de longues années au service des membres, des sections et des commissions techniques.

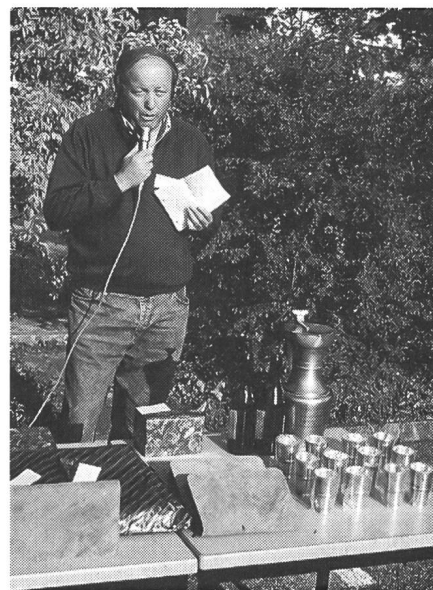


Nouveaux membres d'honneur:

– Karl Schäfer (2^{ème} à partir de la gauche) président de la section des Deux-Bâles de 1971 à 1993. Il a fait partie du Comité directeur de l'ASETA de 1982 à 1995.

– Lorenz Jörg, président de la section Grisons de 1978 à 1995. Le président central Max Binder et le directeur Werner Bühler les félicitent.

– ... Peter Künzi, gérant de l'Association fribourgeoise de l'équipement technique de l'agriculture de 1973 à 1995, lors du dernier championnat suisse de conduite de tracteurs, sur les terres de l'institut agricole de Grangeneuve, Posieux.



Les prestations de l'ASETA

- L'ASETA et ses sections représentent les intérêts de leurs membres.
- L'Association centrale entretient des contacts avec les autorités et les institutions de la Confédération et aussi avec les organisations professionnelles.
- Les sections entretiennent des relations avec les autorités régionales et cantonales et les organisations.
- Le Service technique et le Secrétariat central conseil-

lent les membres dans tous les domaines de la technique agricole et les assistent en cas de problèmes.

- L'ASETA et ses sections encouragent la formation technique continue de leurs membres et offrent à tous une formation continue «sur mesure».
- Le périodique de l'Association Technique agricole vulgarise toutes les nouveautés techniques et les procédés de travail les plus modernes.